



Commune du VERNET

22, rue de Cusset
03200 LE VERNET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 27 mai 2014, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame BARD Stéphanie, 1ère adjointe, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents :

Stéphanie BARD, Marc POUZET, Nadine DEMAY, Marc GENESTE, Jacky PARENTON, Jacqueline BAPTISTE, Gérard DELEUZE, Nadine LLOPIS, Jean-François DELMAS, Carole PEZRON, Alexis COUTIER, Marie-Hélène CHANAL, Carole DELAGE,

Absents représentés :

- M. AGUIAR Bernard (pouvoir à Mme BARD Stéphanie),
- Mme PRIEUR Isabelle (pouvoir à M. POUZET Marc),
- Mme AUGER Alvina (pouvoir à M. COUTIER Alexis),
- M. VOITELLIER Marc (pouvoir à Mme DELAGE Carole),
- M. FOURNIER Pierre (pouvoir à Mme CHANAL Marie-Hélène)

Absents excusés:

- M. MATTOUG Marcel

Membres en exercice : 19 Membres

Présents : 13

Absents représentés : 5

Votant: 18

Secrétaires : Mme Nadine DEMAY est élu(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Nouvelle organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
2. Questions diverses

1. Nouvelle organisation du Temps d'Activités Périscolaires

Madame Stéphanie BARD, 1ere adjointe rappelle la décision par délibération du 28 mars 2013 de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires à la prochaine rentrée.

Madame Stéphanie BARD rappelle que le 20 juin 2013, la commune du Vernet a validé les modalités d'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) l'année 2013/2014. Cette mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a fait l'objet d'un premier PEDT.

Madame Stéphanie BARD précise qu'après une première année d'expérimentation, la commune du Vernet a mis en place une concertation élargie avec les enseignants, les parents d'élèves élus et le personnel communal encadrant pour faire un bilan de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires.

Madame Stéphanie BARD rappelle qu'une enquête réalisée par cinq étudiants de l'Université d'Auvergne de Clermont Ferrand a confirmé le ressenti de la municipalité, de l'équipe enseignante et des parents sur plusieurs points:

- La fatigue des maternelles: le personnel encadrant constate une véritable fatigue chez les plus petits.
- La qualité des activités proposées: l'enquête a révélé que les enfants et les intervenants apprécient les activités qui sont proposées par la commune. Ils les trouvent plaisantes, variées et enrichissantes.
- La durée des activités: le temps de mise en place réduit considérablement la durée des activités, l'enquête démontre que les TAP doivent être supérieur à une heure.
- Le séquençage trop soutenu des journées: la mise en place quotidienne des TAP crée une pression importante chez les enseignants et le personnel communal qui rencontrent des difficultés importantes à se consacrer pleinement à leurs tâches principales.

Le bilan des concertations a fait ressortir qu'un fonctionnement sur quatre jours était trop pesant pour la collectivité et les enseignants. De plus, les activités proposées aux maternelles doivent être allégées et l'organisation mise en place doit favoriser le temps de sieste des plus petits.

Ainsi, Madame BARD propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la nouvelle organisation inscrite dans le projet de PEDT (en annexe) et sur le règlement de fonctionnement modifié.

Madame Stéphanie BARD précise que le 16 mai dernier, la commission vie scolaire a donné un avis favorable à cette nouvelle organisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet de PEDT ;
- **Décide** que la participation aux activités périscolaires du T.A.P. ne sera pas facturée, cette participation étant facultative ne doit pas constituer un facteur discriminant entre les élèves ;
- **Approuve** le règlement de fonctionnement du T.A.P. soumis ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de mettre en œuvre cette décision.

2. Questions diverses